

30 OCT. 2018

D'ÎLE-DE-FRANCE

Madame Françoise RAMON
Présidente
Communauté de communes des portes
Euréliennes d'Ile de France
28230 EPERNON

Rambouillet, le 18/10/2018

Objet : Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal

Réf : votre courrier en date du 24 juillet 2018

Dossier suivi par : Aude BRANKA

Réf : AB/WD/SQ

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre courrier daté du 24/07/2018 et reçu le 30/07/2018 par lequel vous sollicitez l'avis de Rambouillet Territoires sur votre projet de PLUI arrêté.

Après l'avoir parcouru attentivement, je me vois contraint d'émettre un **avis défavorable** dans la mesure où celui-ci ne prend pas en compte les impacts suivants sur les territoires voisins :

- L'OAP n°14 prévoit d'accueillir des activités nécessitant de grandes surfaces et des activités plus modestes. Il est prévu notamment des entreprises de logistiques et des entrepôts. Ces activités sont génératrices de trafic routier important et celui-ci se fera nécessairement par la RD176 traversant Rambouillet Territoires. Or cette route n'est pas suffisamment dimensionnée pour supporter un apport supplémentaire de camions.
- La circulation des véhicules de grands gabarits et tonnages étant interdite en dehors de la RD122 (devenant en Ile de France RD176), ceux-ci traverseront nécessairement Rambouillet Territoires afin de rejoindre la RN10 mettant en péril la sécurité des usagers et des habitants sur une route non prévue à cet effet.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération ces observations dans la réalisation de votre PLUI.

Restant à votre disposition pour échanger plus avant sur le sujet, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sincères salutations.



Marc ROBERT
Maire de Rambouillet
Président de Rambouillet Territoires